

**TRANSFORMER
LE LYCÉE
PROFESSIONNEL**

Former les talents aux métiers de demain

**LA CLASSE DE
TROISIÈME
PRÉPA-MÉTIER**

La classe de troisième « prépa-métiers » s'adresse à des élèves volontaires souhaitant découvrir des métiers et des environnements professionnels afin de construire leur projet d'orientation. Cette classe concerne des collégiens. Les horaires définis par l'arrêté et les programmes du cycle 4 s'appliquent.

1. Poursuivre la construction d'un projet personnel d'orientation et valider le socle

Les enseignements visent l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et s'inscrivent dans l'accompagnement à l'orientation proposé à tous les élèves.

La « découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles » contribue à ces objectifs en permettant à chaque élève d'acquérir **les clés de compréhension du monde économique et professionnel**, de développer son autonomie et construire son projet personnel et professionnel.

Les enseignements obligatoires conditionnent la réussite aux épreuves du DNB ainsi que les compétences travaillées dans le cadre des enseignements artistiques et des enseignements de sciences et technologie. En français, en mathématiques, les élèves bénéficient d'une heure supplémentaire leur permettant de consolider leurs acquis au cycle 4.

2. Engager les élèves dans un projet pédagogique

Les équipes de direction, éducative et pédagogique proposent un projet pédagogique pour la classe pour viser l'acquisition du socle.

Il appartient à l'équipe pédagogique, en concertation avec l'équipe de direction, le professeur principal et les professeurs référents en charge du suivi de quelques élèves, d'organiser et de coordonner les temps de formation en milieu scolaire et ceux en contexte professionnel lors des immersions, des stages et des projets.

3. Mettre en œuvre l'enseignement de découverte des métiers et des formations professionnelles.

** Progresser dans la découverte des métiers et des formations professionnelles*

La découverte des métiers suppose que les élèves puissent progressivement s'initier, au travers d'activités pratiques et dans le respect du Code du travail, à différents métiers. Les stages et séquences en milieu professionnel, selon leur durée, leur organisation et leurs objectifs, seront organisés conformément aux articles du code de l'éducation. **Il ne s'agit pas de professionnaliser les élèves mais de développer leur intérêt pour des métiers et de les aider dans leurs choix futurs d'orientation.**

Chaque élève effectue des stages et séquences en milieu professionnel de une à quatre semaines, qui ont notamment pour objectif d'identifier :

- ☐ L'organisation des entreprises, des services, leurs capacités à développer leurs marchés ;
- ☐ Plusieurs métiers en phase avec le projet personnel de l'élève ;
- ☐ La diversité des situations et la nature des activités ou missions ;
- ☐ Les conditions de travail, la rémunération, les évolutions de carrières ;
- ☐ Les transitions en cours dans la société, écologiques, économiques, environnementales, numériques ;
- ☐ Les innovations qui influencent l'évolution des métiers ;
- ☐ Les voies de formation et de poursuite d'études y conduisant.

Avec l'aide des professeurs référents en charge du suivi des élèves, l'ensemble des informations et données collectées au cours de ces découvertes professionnelles font l'objet d'une restitution et d'une exploitation dans le cadre des différents enseignements.

4. Organisation des enseignements

Enseignements	Horaires hebdomadaires indicatifs
Français	5 heures dont 1 heure de consolidation(*)
Mathématiques	4,5 heures dont 1 heure de consolidation(*)
Histoire - Géographie -Enseignement moral et civique	3 heures
Langues vivantes :	5,5 heures
LV1 et LV2	
Enseignements artistiques	1 heure
Enseignements de sciences et technologie	3 heures
Éducation physique et sportive	3 heures
Enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles	5 heures
Total	30 heures a) b) et c)

Tous les enseignements participent, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement, à l'accompagnement à l'orientation de 36 heures annuelles

(*) L'heure de consolidation représente une dotation enseignant de 2 heures

a) S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe

b) Dont PSC1, ASSR2 et certification numérique

c) En plus de la séquence d'observation en milieu professionnel obligatoire, 1 à 4 semaines de stages et de périodes d'immersion à l'appréciation de l'équipe pédagogique en lien avec le projet personnel de l'élève

Les élèves passeront en fin d'année scolaire les épreuves du diplôme national du brevet de la série professionnelle qui est adaptée à leur parcours en troisième prépa- métiers.

5. Les projets :

Si la situation sanitaire le permet, seront proposés les projets suivants :

- Visite d'une entreprise.
- Partenariat avec le lycée horticole : découverte des métiers de l'horticulture.
- Participation au salon des métiers de l'apprentissage organisé par la ville d'Antibes.
- Participation au rallye des métiers de l'artisanat organisé par la ville d'Antibes.
- Les coulisses du bâtiment : visite d'un chantier suivi d'une rencontre avec des professionnels des différents corps de métiers.
- Visite du centre de formation du bâtiment.
- Visite de lycées professionnels : découverte de différents métiers (boulangier, pâtissier, bijoutier, maroquinier ...)
- Immersion dans différentes sections pour la découverte des métiers de la coiffure, de la maintenance électrique, des réseaux informatiques et systèmes communicants, de la maintenance nautique, du tertiaire administratif et commercial ...
- Projets artistique et culturel.